

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Avenant 1 - Lot 2 - Marché 20S0035 "Création du groupe scolaire Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq"**

N° : VA\_DEC2021\_326  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R.2194-8 du Code de la commande Publique,  
Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 5 juillet 2021,

### décidons

De conclure l'avenant n°1 du lot n°2 « Etanchéité » pour le marché 20S0035 « Création du groupe scolaire Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq » avec la société NORD FRANCE COUVERTURE, domiciliée à LESQUIN (59810).

Aux prestations initiales du marché sont supprimées les prestations suivantes :

- Suppression fenêtres de toit, pour un montant de -45 537,71 € H.T.

Soit au total une moins-value de -45 537,71 € H.T.

Cet avenant représente une baisse de 8,60 % du montant du marché initial.

Le nouveau montant du lot n°2 est de : 483 693,56 € HT.

Imputation comptable : 2313 213 2200

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le lundi 23 août 2021

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-181025-AU-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 3 septembre 2021

